Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092821-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-21

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Corentin LE GALL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

***

21. Modification du tableau des effectifs emplois non permanents :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Adjoint à l'administration générale et ressources humaines

Pièces annexes : Tableau des effectifs des emplois non permanents

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092821-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

❖ **Au sein de la Direction Urbanisme et Travaux :**

Depuis le 1er septembre 2026, le service propreté bâtimentaire est rattaché au responsable du centre technique municipal.

Il est nécessaire de faire appel à un agent non permanent pour assurer la continuité des missions du service propreté, c'est pourquoi il est nécessaire de créer 1 poste d'agent au service propreté non permanent à temps non complet 17,5 heures du 1er octobre au 31 août 2027.

C'est pourquoi il convient d'actualiser le tableau des effectifs des emplois non permanents.

DÉLIBÉRATION

Vu le tableau des emplois non permanents annexé ;

Vu l'avis favorable du Comité Social territorial du 18 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration générale et finances » du vendredi 18 septembre 2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'actualiser** le tableau des effectifs des emplois non permanents ;

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.